

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

4 OCTOBRE 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 4 octobre 2021 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Madame Victoire Marin, mairesse
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Monsieur Serge Leblanc, conseiller au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment quorum. La séance est tenue sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente.

Six (6) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 4 octobre 2021

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux;
4. Administration générale;
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
 - 4.2 Autorisation de paiement facture FQM au montant de 16 747.85 \$ renouvellement police d'assurance;
 - 4.3 Autorisation de paiement facture Jasmin et Régis Imbeault au montant de 1 178.54 \$ pour remplacer ponceau route Grosses-Roches;
 - 4.4 Autorisation de paiement de facture Tetra Tech QI Inc au montant de 1 412.19 – aménagement du nouveau bureau municipal;
 - 4.5 Autorisation de paiement facture de VO3 au montant de 17 720.41 \$ pour remplacement tuyauterie centrale de pompage eau potable;
5. Dépôt des deux états comparatifs prévus concernant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent ainsi qu'un second comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour

l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

6. Suivi de dossier entretien des routes;
7. Adoption d'une résolution pour la version # 3 de la TECQ demandant le remboursement des dépenses pour les travaux réalisés et la programmation de nouveaux travaux;
8. Résolution afin de supprimer l'organisme Jardin Communautaire de Grosses-Roches au contrat d'assurance de la municipalité.
9. Adoption d'une résolution approuvant le projet du Comité de Développement de Grosses-Roches pour les grands jardins 733 dans le cadre du Programme de développement des collectivités (PDC);
10. VARIA
11. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

2021-10-131 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance 4 octobre 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2021-10-132 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

ADOPTÉE

**2021-10-133 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR
LA PÉRIODE 14 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 14 septembre au 4 octobre 2021, pour un montant 85,397.66 \$ numérotés consécutivement de 3760 à 3774 pour les chèques de payes et de 6052 à 6089 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

**2021-10-134 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) –
RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE-
FACTURE # 2059**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des Municipalités # 2059 – 16 747.85 \$
Renouvellement de la police d'assurance

ADOPTÉE

**2021-10-135 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – JASMIN ET RÉGIS
IMBEAULT – PONCEAU ROUTE GROSSES-ROCHES-
FACTURE #05871**

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Jasmin et Régis Imbeault Inc. # 2059 – 1 178.84 \$
Ponceau Route de Grosses-Roches

ADOPTÉE

**2021-10-136 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – TETRA TECH QI
INC. – PROJET AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU BUREAU
MUNICIPAL – FACTURE # 60724534**

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches a mandaté la firme Tétra Tech QI inc. pour assister la municipalité dans la préparation et la présentation d'une aide financière dans le programme de « Réfection et construction des infrastructures municipales » (RÉCIM) pour un budget d'honoraires de 1 850\$ avant taxes par sa résolution 2021-06-88;

Considérant que les travaux ont été réalisés;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Tetra Tech QI inc. # 60724534– 1 412.19 \$
Coordination technique, démarrage du mandat, visite des lieux, conception préliminaire, estimation des coûts, assistance technique pour préparation d'une demande d'aide financière.

QUE si le projet reçoit l'aide financière souhaitée, cette dépense sera incluse dans le 5 % des dépenses autorisées avant-projet.

ADOPTÉE

**2021-10-137 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – VO3 INC.–
TUYAUTERIE CENTRALE DE POMPAGE EAU POTABLE –
FACTURE #VO-20211001-3**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- VO3 inc. # VO-20211001-3 – 17 720.41 \$
Tuyauterie centrale de pompage eau potable

QUE la dépense a été approuvée dans la programmation # 2 de la TECQ.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Les membres du Conseil municipal prennent acte du dépôt des deux rapports des revenus et dépenses à ce jour et un comparatif avec l'année précédente ainsi qu'un rapport sur les dépenses et les revenus avec une estimation pour les derniers mois à venir pour l'exercice courant.

Suivi du dossier pour l'entretien des routes.

2021-10-138 APPROBATION PROGRAMMATION # 3 TECQ

Attendu que la municipalité de Grosses-Roches a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité de Grosses-Roches doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° X3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2021-10-139 SUPPRIMER L'ORGANISME « JARDIN COMMUNAUTAIRE DE GROSSES-ROCHES » AU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que l'organisme à but non lucratif « Jardin communautaire de Grosses-Roches » a été radié d'office le 24 octobre 2018 du Registraire des entreprises;

Considérant que maintenant le Jardin communautaire fait partie des activités du Comité de Développement de Grosses-Roches et n'est plus un organisme indépendant;

Considérant que les assureurs de la municipalité demandent de faire une résolution afin de supprimer l'OBNL au contrat;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité de Grosses-Roches supprime l'organisme ci-haut mentionné au contrat de la municipalité tel que demande par les assureurs.

ADOPTÉE

2021-10-140 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS (PDC)

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches dispose d'une enveloppe budgétaire de 11 000 \$ provenant du Programme de développement des collectivités pour des projets dans sa municipalité;

Considérant qu'il y a lieu d'informer la MRC de La Matanie des projets retenus à ce jour;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité de Grosses-Roches avise ladite MRC qu'elle a retenu le projet ci-après mentionné pour l'utilisation d'une partie de l'aide financière accordée dans le FDC, à savoir :

Année	Promoteur	Description projet	Montant approuvé
2021	Comité de Développement de Grosses-Roches	Participation financière pour les grands jardins 733 (achat équipements)	5 000 \$
		Total	5 000\$

ADOPTÉE

MOTION DE REMERCIEMENT ET DE FÉLICITATIONS POUR LE TRAVAIL ACCOMPLI AUX EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ PAR MME VICTOIRE MARIN, MAIRESSE

Madame Victoire Marin, mairesse sortante, désire remercier chaleureusement et féliciter les employés de la municipalité, Mme Linda Imbeault, directrice générale, M. Denis Jean, responsable des travaux de voirie ainsi que M. Renaud Desrosiers, employé de voirie, pour les tâches accomplies et la bonne entente de travail durant son mandat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 48 Fin : 19 h 54

Questions soulevées :

1. Vidange des boues de fosses septiques;
2. Nom de rue indiquant route de Grosses-Roches;
3. Collecte des encombrants;
4. Envoi de groupe pour les avis d'ébullition.

2021-10- 141 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 19 h 55.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse
Victoire Marin

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 4 octobre 2021, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Victoire Marin, mairesse

Date